

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2014**

OBJET

**16 – TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES – MAITRISE D'ŒUVRE -
AVENANT N°6**

N° 2014-11-16
NOMENCLATURE : 1/2/3

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept novembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION,
Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude
SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL,
Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT,
Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya
BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 3

Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir...3	
votants.....	29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

La commune de Treillières a attribué la maîtrise d'œuvre à la société ARTELIA pour des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées. Le montant initial du marché de travaux est de 125 585 € HT, soit 150 702.00 € TTC, répartis en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Dans le cadre de l'exécution du programme 2014, des travaux supplémentaires doivent être effectués :

- Un prolongement de réseau Impasse de la pommeraie,
- Des rajouts de boîtes de branchement.

Le montant total de l'Avenant n°6 est de 1 187.34 € HT, soit 1 424.81 € TTC.

Suite à l'avenant n°5, le montant total du marché avait été porté à 173 079.92 € HT, soit 207 695.90€ TTC.

Le montant total des travaux après l'avenant n°6 est de 174 267.26 € HT, soit 209 120.71 € TTC.

La plus-value totale, tous les avenants confondus, est de 39% par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 27 Voix pour et 2 Abstentions décide :

**- D'APPROUVER ET DE VALIDER l'Avenant N° 6 au marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 1 187.34 € HT, soit 1 424.81 € TTC ;
Portant ainsi le nouveau montant du marché de travaux à 174 267.26 € HT, soit 209 120.71 € TTC ;**

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le 17 novembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

